Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT
Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT
NANTES

CANTON
SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

11 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi onze décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du premier décembre 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absente ayant donné pouvoir :
Mme Stéphanie BELLANGER donne procuration à M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

09. Mise en place d'un congé menstruel en faveur du personnel de la Ville d'Orvault

Monsieur ROUX rapporte :

Dans un souci permanent d'équité entre les femmes et les hommes, la Ville d'Orvault souhaite expérimenter un congé menstruel pour ses agentes. Les douleurs menstruelles dont souffrent beaucoup de femmes impactent en effet leur activité professionnelle.

A l'instar de l'Espagne, qui a mis en place ce dispositif en février 2023, des propositions de lois en ce sens sont en cours d'élaboration en France. Toutefois,

sans attendre l'évolution du cadre législatif, quelques entreprises françaises et quelques collectivités dont la ville de Saint Ouen et la métropole de Lyon, ont mis en place ce dispositif ou le testent, la Ville d'Orvault propose de faire de même sans attendre en s'appuyant sur les travaux menés en interne par le groupe de travail sur le Plan d'action égalité professionnelle, et ceux menés par le groupe de travail sur le Télétravail.

Le besoin de proposer davantage d'accompagnement aux agentes souffrant de douleurs menstruelles a été identifié. On entend par douleurs menstruelles, les règles douloureuses, l'endométriose, ou les autres pathologies liées aux menstruations.

Les effectifs de la Ville comprennent 68 % de femmes. Rapportés aux 53% de femmes qui au niveau national déclarent avoir des règles douloureuses*, il parait en effet nécessaire de proposer des dispositifs de soutien permettant aux femmes de s'arrêter sans perte de rémunération, ou d'organiser leur travail pour mieux gérer ces douleurs.

Ainsi, il est proposé :

- De créer une autorisation spéciale d'absence en cas de souffrance durant la période menstruelle, d'une durée maximale de deux jours.
- La possibilité de télétravailler au maximum deux jours par mois, hors convention classique de télétravail, pour mieux gérer cette période.

Sur un même mois l'agente ne pourra pas cumuler ces deux modalités.

Pour pouvoir bénéficier de ces dispositifs, les agentes devront produire un certificat médical de leur médecin traitant attestant de ces douleurs et/ou pathologies. Ce certificat sera à transmettre une fois par an à la direction des ressources humaines.

Un bilan sera réalisé dans le cadre des travaux des groupes de travail concernés par ce projet.

*source : Enquête IFOP – Septembre 2022

DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix POUR et 4 ABSTENTIONS du groupe Orvault au centre :

- **VALIDE** la mise en place du congé menstruel pour le personnel de la Ville d'Orvault, à compter du 1er janvier 2024.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 12 décembre 2023

Pour le Maire
Le Directeur général

Jean-François MAISONNEUVE

Le secrétaire de séance

Linda PAYET

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : 12 DEC. 2023
Et par publication le : 12 DEC. 2023